



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2017-155 / 1-1-1-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 7 décembre 2017, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : N. CHARLETY, A. FAVIER.

Absent : A. COLLIN.

Le secrétaire de séance désigné est Bruno Sarrat.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Adhésion à un groupement de commandes " fourniture de bureau et papier "

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Les services de la Ville de Voiron, de son C.C.A.S. et de l'EPCC Grand Angle, sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises pour l'acquisition de diverses fournitures administratives : fournitures de bureau, papier.

L'ensemble de ces besoins étant de nature identique, il a été convenu de recourir au groupement de commandes associant les trois collectivités.

L'objectif de celui est double :

- allègement des formalités de frais de gestion administrative liées au lancement et traitement d'une procédure,
- réalisation d'économie d'échelle.

La ville de Voiron sera le coordonnateur du groupement. Il assurera l'élaboration du cahier des charges, l'appel à candidature et l'attribution des éléments du marché.

Le groupement d'achat n'ayant pas pour vocation à se substituer aux membres adhérents dans la gestion du marché, dès son attribution chaque collectivité assurera le suivi et le règlement financier de sa commande avec les fournisseurs.

... /...

La constitution du groupement et son fonctionnement seront formalisés par une convention qui prévoit les modalités d'organisation de l'ensemble des opérations.

Le groupement de commandes prendra fin au terme du marché.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Economie, Finances et Administration Générale en date du lundi 4 décembre 2017.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser la constitution du groupement de commandes : « fournitures de bureau et papier».
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITE (32 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Yves ALLARDIN